



CONSTITUTION DU DOSSIER

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)
Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission (...) de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19



Année 2022

GCS Aix Marseille Université

Le dossier d'inscription complet doit être parvenu à l'IFSI au plus tard le

Mardi 8 mars 2022

(A 23h59 cachet de la poste faisant foi)

POUR TOUS LES CANDIDAT.E.S, fournir :

- La fiche d'inscription fournie par l'institut de votre 1^{er} choix, dûment remplie ;
- 1 photo d'identité, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription) ;
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité comportant la mention « *J'atteste la conformité à l'original de la présente copie* », datée et signée par le.la candidat.e ;
- 1 enveloppe autocollante à fenêtré, format 21.5 x 11, affranchie au tarif en vigueur ;
- **Les droits d'inscription** : lors du dépôt du dossier, les candidat.e.s doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection qui s'élève à **140 Euros**, payable par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « **REGIE REC IFSI CHEG** », (en précisant au dos : vos nom, prénom, ainsi que l'intitulé : sélection IFSI) ;
- Un justificatif officiel, attestant à la date d'inscription de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (Merci de nous transmettre votre relevé de carrière (12 trimestres minimum de cotisation) que vous devez télécharger sur le site <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/>. Si vous n'avez pas de compte, vous pouvez en créer un).
- Le.s diplôme.s obtenu.s (s'il y a lieu);
- Les attestations de formations continues suivies le cas échéant ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation.

Les éléments en gras sont à fournir impérativement.



**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DELAI SERA REJETE
AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUE**

DATES IMPORTANTES

Date des épreuves orales : **Du lundi 28 mars au jeudi 12 mai 2022**
Date des épreuves écrites : **Le samedi 2 avril 2022**
Résultats d'admission : **Jeudi 2 juin 2022 à 15 h**
Rentrée : **Lundi 5 septembre 2022**

Les résultats des épreuves de sélection pour l'entrée à l'IFSI d'Aubagne seront affichés à l'Institut et sur notre site internet : www.ch-aubagne.eu (aucun résultat ne sera donné par téléphone)